

L'association TY AL LEVENEZ recrute Un.e agent de service Hébergement en CDI 80%

MISSIONS

Association à vocation sociale basée à Saint Malo, TY AL LEVENEZ comprend plusieurs pôles d'activité : Habitat Jeunes (Foyer des Jeunes Travailleurs), Tourisme social et solidaire, Restauration associative.

Vous assurez le nettoyage, vidage de poubelles et assurez les processus de désinfection des chambres comme des parties collectives dont les salles de réunion. Vous faîtes les lits, approvisionnez en linge et l'évacuer. Vous travaillez en journée sur les heures du bureau, et les week end et jours fériés par roulement. Vous travaillez en équipe, participez de l'image de l'association, de la qualité de l'accueil. Vous travaillez sur l'ensemble des sites de l'association. Vous êtes titulaire du Permis B.

Vous bénéficiez d'un 13ème mois, d'une restauration sur place à prix préférentiel, d'un CSE (chèques vacances), mutuelle prise en charge à 70% et d'une bonne ambiance

PROFIL DU POSTE

Règles et consignes de sécurité
Approvisionner un chariot de ménage/chariot de linge
Caractéristiques des produits d'entretien
Changer les draps, refaire le lit (mise à blanc, recouche) et remplacer le linge de toilette
Contrôler l'état du linge propre
Entretenir des locaux

Règles d'hygiène et de propreté Utilisation de matériel de nettoyage Veiller à la satisfaction d'un client

Capacité à être autonome, rigoureux et à travailler en équipe

REMUNERATION BRUTE

Selon convention collective : 1612,04 € brut/mois (+ 13ème mois proratisé)

TYPE DE CONTRAT

CDI Temps partiel (28H/semaine) basé à St Malo.

Horaires de travail : semaine, soirs et week-end par roulement.

CANDIDATURE

Les candidatures, comprenant une lettre de motivation et un CV, sont à adresser à :

Association Ty Al Levenez, Mme La Directrice 37 avenue du RP Umbricht 35400 SAINT-MALO tyallevenez@atal.bzh



37 avenue du Révérend Père Umbricht – **35400 Saint-Malo**

Siret : 777 769 506 00018 - APE : 5590Z - Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique (décret du 25.07.1967)





